



Humidité +++ mur commun

Par **LASMOULE**, le 18/10/2024 à 04:50

Bonjour,

Nous sommes une copropriété de 4 personnes dont un commerce. Le syndic est bénévole mais rien ne se fait comme il se doit. Les deux derniers propriétaires arrivés sont des potes (l'un est président, l'autre est secrétaire) et ils "dirigent" les choses selon leurs intérêts.

Le mur commun menant aux escaliers s'effrite depuis plusieurs années et j'ai fait venir un diagnostiqueur il y a peu qui constate 99 % d'humidité. Depuis un an, ce mur est tellement humide, que j'ai la main mouillée quand je pose ma main dessus. Des devis ont été faits et présentés en AG (AG faite en retard malgré mes rappels ignorés) mais ils estiment que ce n'est pas urgent.... J'ajoute que la hauteur de l'humidité est arrivée à 1 m 50, je suis au 1^{er} étage et si cela continue cela arrivera chez moi.

Quels sont mes recours svp? Je suis à bout.... Je n'en dors plus.

Je précise que je ne peux pas faire appel à un avocat faute de moyens.

Par **Marck.ESP**, le 18/10/2024 à 08:32

Bonjour et bienvenue

Si la copropriété ne réagit pas, vous pouvez adresser une mise en demeure en courrier R/AR au syndic de copropriété pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Si aucune action n'est entreprise malgré vos relances, vous pouvez envisager d'intenter une action en justice pour obtenir la réalisation des travaux. Vous pourriez saisir le tribunal judiciaire pour demander une injonction de faire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20851>